



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013

7A Boulevard Général de Gaulle - 05000
GAP

Tél : 04.92.51.68.71 - Fax : 04.92.46.76.07
dd.05@apf.asso.fr - www.apf05.fr



Sommaire

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'APF.....	5
1.1 Qui sommes-nous ?.....	6
1.2 La Charte de l'APF	8
1.3 Le projet associatif de l'APF « Bouger les lignes ! Pour une société inclusive »	10
➤ 4 orientations politiques.....	10
➤ Objectifs stratégiques	11
2. L'APF DANS LES HAUTES-ALPES	12
2.1 Les structures APF dans le département des Hautes- Alpes	13
➤ Le Bureau Régional PACA.....	13
➤ Le Foyer Albert Borel.....	14
➤ Gîte « Domaine des Lauzes » à Tallard.....	17
➤ Le SAVS-SAMSAH (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale – Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés).....	18
➤ Le Pôle Enfance.....	20
2.2 La Délégation Départementale des Hautes-Alpes	22
➤ Carte d'identité	22
➤ Les missions de la Délégation	23
➤ Le Conseil Départemental.....	24
➤ Commission Politique Nationale de la Jeunesse.....	24
3. LES ACTIVITÉS DE LA DÉLÉGATION	29
3.1 L'accueil et l'appui	30
3.2 La vie associative	31
➤ Les Ateliers	31
➤ Les Cafés Associatifs.....	32
➤ Les Repas associatifs	32

➤ Les Fêtes de quartier de Gap.....	33
➤ Les autres sorties.....	33
➤ Croq'culture	33
3.3 Les Groupes d'Initiatives Locales	35
3.4 Les actions de revendication	37
➤ Accessibilité	37
➤ Opération« Regards de ville 2 »	38
➤ La sensibilisation dans les établissements scolaires.....	40
➤ La sensibilisation des professionnels du transport.....	40
➤ La semaine de la mobilité	40
3.5 Les actions ressources	46
➤ La Course des Héros	42
➤ L'opération vente de Noël	43
➤ Partenariat avec l'IDEM 05	43
3.6 Les actions de communication.....	46
➤ L'Assemblée départementale	44
➤ Les outils de communication	45
3.7 La démarche Projets	46
➤ REAAP 05	46
➤ FDVA.....	46
4. RAPPORT FINANCIER 2013.....	47
4.1 Contrôle des comptes	48
4.2 Bilan financier 2013.....	49
➤ Les charges.....	49
➤ Les produits	50
➤ Bilan de l'année 2013	50



1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'APF





1.1 QUI SOMMES-NOUS ?

L'APF, créée en 1933 et reconnue d'utilité publique, est un mouvement national de défense et de représentation des personnes avec un handicap moteur et de leur famille.

L'APF milite activement au niveau national et dans les départements pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder à une égalité des droits et à l'exercice de leur citoyenneté.

L'APF gère des services et des établissements médico-sociaux ainsi que des entreprises adaptées. 30 000 personnes en situation de handicap et leur famille bénéficient de ces services et de ces lieux d'accueil qui les accompagnent dans le choix de leur mode de vie : scolarité, formation professionnelle, emploi, vie à domicile ou en structure de vie collective, accès aux loisirs et à la culture...

L'APF en quelques chiffres...

- ✓ 1 siège national
- ✓ 17 Directions Régionales
- ✓ 97 délégations départementales
- ✓ 135 structures médico-éducatives
- ✓ 212 structures pour adultes
- ✓ 25 établissements et services d'aide par le travail (ESAT)
- ✓ 29 entreprises de travail adapté
- ✓ 149 séjours de vacances organisés par APF Evasion
- ✓ 712 dispositifs réalisés par APF Formation
- ✓ 415 910 donateurs (ayant fait au moins un don en 2010)
- ✓ 27 790 adhérents à jour de cotisation
- ✓ 25 000 bénévoles (dont 4 000 bénévoles réguliers)
- ✓ 13 572 salariés

Le site de l'Association des Paralysés de France

---> www.apf.asso.fr

Le blog politique de l'Association des Paralysés de France

---> www.reflexe-handicap.org

Le blog de Faire Face

---> www.faire-face.fr

➤ ÉCOUTE INFOS

Ecoute Handicap Moteur 0800 500 597

Accueille les demandes de toutes les personnes concernées par des déficiences motrices, notamment du fait de lésions médullaires.

Ecoute SEP 0800 85 49 76

Centré sur les questionnements spécifiques des personnes atteintes de Sclérose en Plaques (SEP).

Ecoute Parents 0800 800 766

Des parents d'enfants en situation de handicap à l'écoute.

www.sclerose-en-plaques.apf.asso.fr

Le site sur la SEP

www.paratetra.apf.asso.fr

Le site pour les blessés médullaires

www.imc.apf.asso.fr

Le site sur l'infirmité motrice cérébrale

www.moteurline.apf.asso.fr

Le portail d'informations sur les situations de handicaps moteurs : aspects médicaux, sciences sociales, éthique et droit des malades



1.2 LA CHARTE DE L'APF

Depuis 1997, les valeurs communes à tous les acteurs de l'association sont inscrites dans la **Charte de l'APF**, document de référence qui affirme la primauté de la personne et sur lequel s'appuient toutes les orientations prises et les actions menées.

Dans la ligne de la Déclaration universelle des Droits de l'homme, l'Association des Paralysés de France, mouvement de personnes en situation de handicap, de leur famille et de personnes valides, affirme la primauté de la personne :

- **L'être humain ne peut être réduit à son handicap ou sa maladie quels qu'ils soient;**
- **En tant que citoyenne, la personne en situation de handicap exerce ses responsabilités dans la société ; elle a le choix et la maîtrise de son existence.**

L'APF affirme :

- Son indépendance de tout parti politique et de toute religion

L'APF revendique :

- L'intégration de la personne handicapée dans la société, toutes les étapes de son existence, en tous lieux et en toutes circonstances
- La prise en compte des préoccupations dès l'annonce du handicap, quelle qu'en soit l'origine.
- L'égalité des chances par la compensation humaine, technique et financière des conséquences du handicap, afin de permettre à la personne handicapée d'acquérir une pleine autonomie.
- La mise en œuvre d'une politique de prévention et d'information de la société sur les réalités du handicap.

L'APF développe :

- Une dynamique d'insertion pour une plus grande ouverture sur l'extérieur, par les possibilités qu'elle donne d'entrer en relation avec le monde et par les partenariats qu'elle instaure.
- Une égalité effective entre toutes les personnes handicapées, quel que soit leur lieu de résidence.
- La solidarité entre les personnes, handicapées et valides.
- L'accueil et l'écoute des personnes handicapées et des familles.

L'APF s'engage à assurer :

- La place prépondérante de l'adhérent.
- Le droit d'expression de tous : adhérents, bénévoles, salariés, usagers.
- Le développement de la vie associative à travers toutes ses composantes conditions essentielles de la vitalité de l'association.
- La représentation et la défense des intérêts des personnes handicapées et de leur famille.
- La qualité de ses services en développant l'observation et l'anticipation, l'innovation et l'expérimentation, l'information et la formation, et en procédant à leur évaluation régulière.
- La proximité de son action par la présence sur l'ensemble du territoire et la cohérence de celle-ci par son organisation nationale.



1.3 LE PROJET ASSOCIATIF DE L'APF « BOUGER LES LIGNES ! POUR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE »

L'APF décline ses actions et revendications dans son **projet associatif**, actualisé tous les cinq ans. Véritable cadre politique et stratégique, celui-ci fixe les grandes orientations pour les années à venir et se fonde sur les valeurs d'initiative et de participation de tous les acteurs de l'association. Des valeurs au cœur même de son organisation.

Avec le projet associatif « **Bouger les lignes ! Pour une société inclusive** », adopté par ses adhérents lors du Congrès de Bordeaux en 2011, l'Association des Paralysés de France est plus que jamais en ordre de marche pour faire bouger la société. C'est un projet collectif et politique qui ressemble à l'APF d'aujourd'hui et trace les contours de l'APF de demain.

Il fédère l'ensemble des parties prenantes et des actions de l'association. C'est le fruit d'un an de consultation du réseau associatif. Adhérents, élus, salariés, bénévoles, sympathisants, groupes et instances représentatives internes ont été amenés à se prononcer sur leur vision de l'APF, ses enjeux, ses priorités et à donner leur avis lors des différentes étapes de rédaction du projet, avant qu'il soit soumis au vote des adhérents en assemblée générale.

➤ 4 ORIENTATIONS POLITIQUES

- Pour une société inclusive ;
- Pour un renforcement de la place des acteurs de la société civile dans le champ politique, social, économique et culturel ;
- Pour une gouvernance associative toujours plus participative et démocratique ;
- Pour une offre de service au plus près des personnes et de leurs besoins.

➤ OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Objectif n°1

- Développer les liens associatifs ;

Objectif n°2

- Consolider les forces vives de l'association et les valoriser ;

Objectif n°3

- Développer la participation et l'implication des usagers et de leur famille ;

Objectif n°4

- Imaginer une organisation associative plus transparente, plus réactive et plus participative ;

Objectif n°5

- Renforcer nos modes d'interpellation politique ;

Objectif n°6

- Initier ou investir des espaces de réflexion et de recherche ;

Objectif n°7

- Renforcer et diversifier l'offre de service de proximité de l'APF ;

Objectif n°8

- Donner une identité au modèle économique de l'APF, le développer et l'adapter pour de nouveaux moyens d'action ;

Objectif n°9

- Valoriser l'expertise APF ;

Objectif n°10

- Investir dans une communication plus globale et plus offensive pour rendre l'APF plus visible.



Bouge les Lignes !



2. L'APF DANS LES HAUTES-ALPES





2.1 LES STRUCTURES APF DANS LE DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

➤ LE BUREAU RÉGIONAL PACA

Le Bureau Régional est l'instance qui gère les structures APF de la région PACA. Le Directeur Régional est le responsable hiérarchique des Directeurs de Délégations.

L'équipe régionale est composée de :

- Directeur Régional
- Secrétaire de Direction
- Responsable Régional Offre de Services
- Responsable Régional Développement Associatif
- Responsable Régional Administratif et Financier
- Responsable Régional Ressources Humaines.

L'équipe régionale concourt au conseil, au suivi des projets régionaux et transversaux, au contrôle de l'action des Délégations et des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Le Bureau Régional PACA est le relai privilégié avec le siège national.

➤ LE FOYER ALBERT BOREL

Le Foyer Albert Borel, situé à Gap, est un établissement créé par l'APF en 1981.

Il a pour valeur et missions :

- D'accueillir des adultes qui présentent des déficiences des fonctions motrices acquises ou néonatales
- D'assurer auprès des personnes en situation de handicap, des prestations de soins et d'aide à la vie quotidienne, d'animation, d'hébergement, de restauration, un soutien psychologique et social.

La prise en charge pluridisciplinaire garantit aux usagers un accueil et un accompagnement personnalisé pour développer la maîtrise de leur existence, leur insertion sociale et l'exercice d'une citoyenneté active.

Le Foyer Albert Borel dispose de :

- 48 places en foyer de vie
- 4 places réservées à l'accueil temporaire ou séquentiel.

Section Foyer de Vie

Capacité : 33 places dont 6 appartements

Conditions d'admissions :

- 18-75 ans
- Etre atteint de handicap moteur
- La personne doit obtenir une orientation CDAPH « Foyer de Vie ».
- Obtenir une prise en charge par les services de l'aide sociale du département d'origine
- Avoir un projet de vie compatible avec l'accompagnement proposé par la structure.

Missions :

- Hébergement
- Aide à la vie quotidienne
- Préparation à une vie autonome en appartement
- Accompagnement à la vie sociale

Section Accueil Temporaire Médicalisé (en cours d'agrément)

Capacité : 4 places

Conditions d'admissions :

- 18-75 ans
- Etre atteint de handicap moteur
- La personne doit obtenir une orientation CDAPH « Accueil temporaire Foyer de Vie ».
- Obtenir une prise en charge par les services de l'aide sociale du département d'origine
- Avoir un projet de vie compatible avec l'accompagnement proposé par la structure
- Durée maximale de 90 jours par période de 12 mois fractionnables

Missions :

- Hébergement
- Aide à la vie quotidienne
- Accompagnement à la vie sociale
- Accompagnement médical et paramédical
- Accompagnement administratif et budgétaire
- Evaluation du handicap, de l'autonomie, de l'appareillage...
- Séjour de répit

Section Foyer d'Accueil Médicalisé (en cours d'agrément)

Capacité : 15 places

Conditions d'admissions :

- 18-75 ans
- Etre atteint de handicap moteur
- La personne doit obtenir une orientation CDAPH « Foyer de Vie » (en attente d'agrément).
- Obtenir une prise en charge par les services de l'aide sociale du département d'origine
- Avoir un projet de vie compatible avec l'accompagnement proposé par la structure.

Missions :

- Hébergement
- Aide à la vie quotidienne
- Accompagnement à la vie sociale

Contact

Directeur : Monsieur Sylvain ANSIEAU

04.92.40.75.00

75 Route des Eyssagnières – 05000 GAP

foyer.gap@apf.asso.fr

➤ GITE « DOMAINE DES LAUZES » A TALLARD

Ce gîte est géré par le Foyer Albert Borel de Gap. Il est situé à Tallard dans un site paysager très ensoleillé.

Le Domaine des Lauzes est destiné à des familles, des individuels ou des structures pour des séjours de vacances dans la mesure où au moins une personne en situation de handicap compose le groupe.

Cette maison peut accueillir 6 vacanciers maximum, en hébergement, dans un cadre rustique, sobrement meublé mais avec tous les éléments de confort et une adaptation appropriée. Il possède un agrément Jeunesse et Sport.

Tallard est un village d'environ 1 600 habitants (604 mètres d'altitude) est tout proche des montagnes des vallées environnantes (Dévoluy, Champsaur, Queyras, Briançonnais, Vallouise...) et en même temps proche de la Provence. De nombreuses activités sont possibles aux alentours.

Pour plus d'informations :

Secrétariat du Foyer Albert Borel : 04.92.40.75.00

➤ LE SAVS-SAMSAH (SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SOCIALE – SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT MÉDICO- SOCIAL POUR ADULTES HANDICAPÉS)

Les services d'accompagnement de l'APF interviennent auprès des personnes qui vivent à domicile et présentent un handicap moteur ou de graves séquelles de lésions cérébrales.

Les personnes concernées sont les adultes à partir de 18 ans (et au-delà de 60 ans, si la déficience n'est pas uniquement liée à l'âge) :

- Présentant un handicap moteur ou de graves séquelles de lésions cérébrales ;
- Vivant à domicile dans le département des Hautes-Alpes ;
- Bénéficiant d'une orientation prononcée par la Maison Départementales des Personnes Handicapées (MDPH).

Les missions des services d'accompagnement :

Ils ont pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie de la personne, par un accompagnement favorisant l'accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité. Ils proposent un accompagnement adapté à partir d'une co-évaluation précise des besoins et en fonction des attentes de la personne. Ils peuvent intervenir pour favoriser :

- L'accès et le maintien des droits spécifiques ;
- L'accès aux moyens de compensation (aides techniques, adaptation de logement, de véhicules...)
- L'accès aux aides humaines ;
- L'accès à la formation et à l'emploi ;
- L'accès à la vie relationnelle et sociale, aux loisirs, aux vacances
- L'accès à un soutien psychologique.

En complément de ces domaines d'intervention, le **SAMSAH** propose des prestations de soins et de rééducations (dont psychomotricité, ergothérapie, neuropsychologie) et assure une coordination des soins médicaux et paramédicaux.

En 2013, 67 personnes ont été accompagnées par le SAVS et 16 personnes par le SAMSAH.

En 2014, les capacités d'accueil de ces services devraient évoluer pour atteindre : 20 places pour le SAMSAH et 50 places pour le SAVS.

Contact :

Directrice : Cécile DUMANOIS

04.92.51.86.16

Les Hirondelles I – Entrée B

7 rue des Marronniers – 05000 GAP

savs.gap@apf.asso.fr

➤ LE PÔLE ENFANCE

SESSD : Service d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile

Capacité : 25 places

Public concerné : Enfants et adolescents en situation de handicap moteur de 2 à 20 ans, vivant à domicile.

Le service propose un accompagnement à la réalisation du projet de vie du jeune, un support à son inclusion sociale et un appui administratif et technique à sa famille. L'équipe pluridisciplinaire vient soutenir la scolarité, propose des activités, assure et coordonne les interventions et les rééducations. Elle se tient à la disposition de l'entourage de l'enfant, des enseignants et des autres professionnels, afin de les informer sur le handicap, les aider à mieux comprendre les difficultés engendrées par le handicap des enfants, et proposer une réflexion, des moyens et des adaptations correspondants à leurs besoins.

En 2013, 22 enfants en situation de handicap moteur ont bénéficié de ce service.

SSAD : Service de Soins A Domicile

Capacité : 10 places

Public concerné : Enfants en situation de polyhandicap de 2 à 20 ans, vivant à domicile

Le service spécialisé pour les enfants polyhandicapés a la particularité de proposer, en plus des interventions classiques des services à domicile (SESSAD), des temps de regroupement dans les locaux du Pôle Enfance.

Ces activités de groupe, temps éducatifs, rééducatifs, repas, goûters (au maximum 4 demi-journées par semaine et par enfant) leur permettent de rencontrer d'autres camarades, de vivre d'autres expériences, d'autres formes de communication en dehors de l'environnement familial. C'est aussi l'occasion de donner un peu de temps aux parents pour répondre à d'autres besoins (répit, fratrie, activités professionnelles...).

En 2013, 8 enfants polyhandicapés ont bénéficié de ce service.

EEAP : Etablissement Enfants Adolescents Polyhandicapés

Capacité : 24 places

Etablissement accueillant à Gap, dans les locaux du Pôle Enfance, les enfants du département des Hautes-Alpes.

Les modalités d'accueil sont personnalisées en fonction des besoins de l'enfant et des souhaits de sa famille. Celles-ci sont formalisées dans son projet de vie, sous forme d'accueil au semi-internat (journée) ou à l'internat de semaine (lundi au vendredi). Dans les deux cas, à la demande des familles, un accueil séquentiel en semaine complète ou quelques jours est possible. Le Pôle Enfance propose également un week-end d'ouverture par mois, afin d'offrir des temps de répit, à la demande des familles.

En 2013, 26 enfants polyhandicapés ont été accueillis dans cet établissement.

Contact :

Directrice : Michèle CARLE

04.92.52.49.21

Les Hirondelles II – Entrée C

9 rue des Marronniers – 05000 GAP

pole.enfance.apf.gap@orange.fr

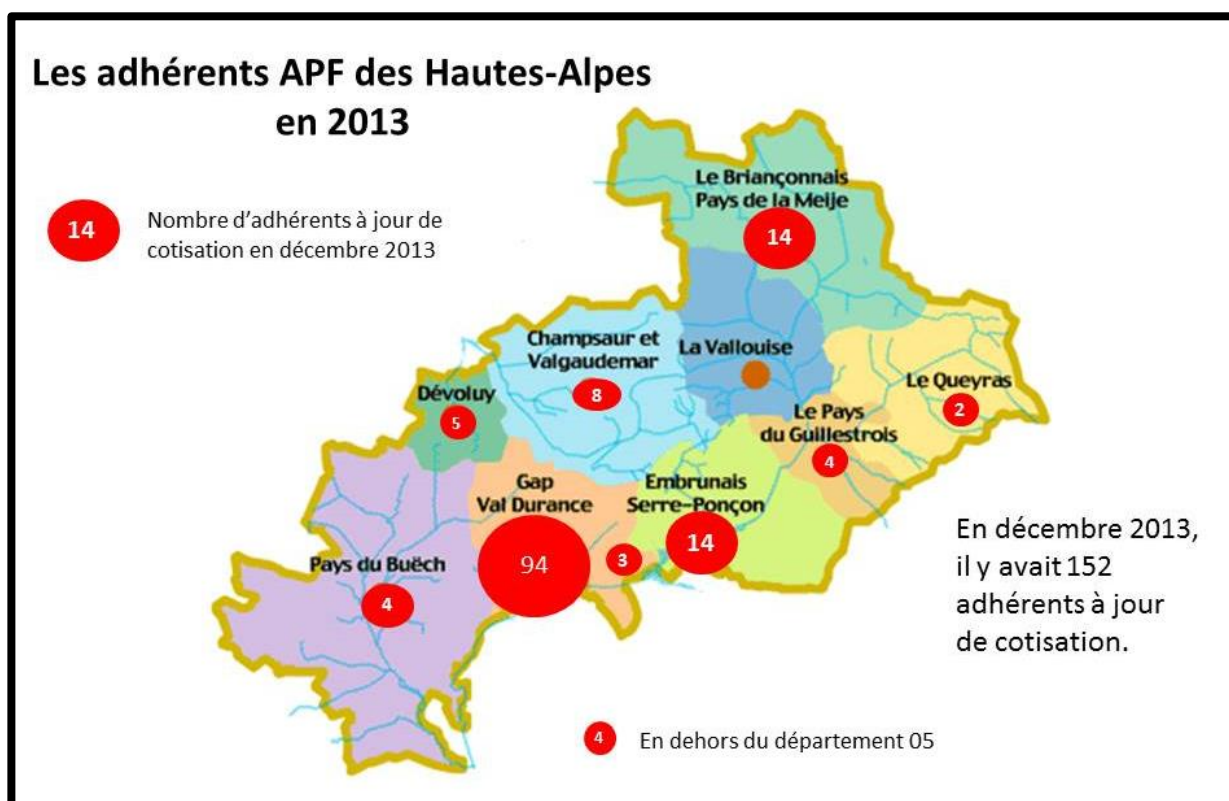


2.2 LA DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DES HAUTES- ALPES

➤ CARTE D'IDENTITÉ

La Délégation APF des Hautes-Alpes, ce sont :

- **167 adhérents** (janvier 2013)
- **50 bénévoles dont 20 réguliers** qui participent et militent à nos côtés et nous permettent de remplir notre mission en réalisant des actions variées : accueil, soutien administratif, animation d'ateliers et de sorties, opérations « ressources »...
- **1 150 donateurs** (ayant fait au moins un don au cours de l'année 2013)
- **6 salariés (1,93 etp)**
- **2 Volontaires en Service Civique**



➤ LES MISSIONS DE LA DÉLÉGATION

La Délégation départementale est le lieu d'expression et de développement de la vie associative avec tous et dans le respect de chacun. Elle coordonne et met en mouvement la dynamique associative.

Elle a pour **missions essentielles** :

- **L'accueil et le soutien actif des personnes en situation de handicap moteur et de leurs familles ;**
- **La défense de leurs droits ;**
- **Le développement de la vie associative ;**
- **La lutte contre l'isolement et le renforcement des liens entre tous les acteurs de l'association ;**
- **La revendication de la participation sociale des personnes en situation de handicap ;**
- **La participation aux débats de société...**

➤ LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

a. Composition

Composé de 5 adhérents élus par les adhérents, les membres du Conseil Départemental ont été élus en mars 2012 pour un mandat de 3 ans. A l'issue des dernières élections, le Conseil Départemental est composé de :



b. Les missions du Conseil Départemental

Il est l'instance politique et démocratique de la Délégation et a pour mission de représenter les personnes en situation de handicap moteur.

Par délégation du Conseil d'Administration, le Conseil départemental :

- Met en œuvre les orientations politiques nationales de l'Association des Paralysés de France et définit les orientations politiques départementales,
- Participe à la définition des actions ressources de la délégation afin de permettre la réalisation des orientations décidées,

- Organise parmi les adhérents la représentation politique de l'APF dans le département,
- Donne un avis préalable sur les projets du département soumis au Conseil d'Administration,
- Prépare et arrête l'ordre du jour de l'Assemblée Départementale,
- Est à l'écoute des adhérents, valide les groupes "Initiative" du département,
- Se tient informé des activités et des animations des groupes relais,
- Rend compte de son mandat aux adhérents au cours de l'assemblée départementale.

Le Conseil Départemental se réunit 1 fois par mois à la Délégation.

c. Représentations

Les élus assurent notamment la majeure partie des représentations de l'APF dans les différentes instances, commissions et conseils d'administration d'associations du département des Hautes-Alpes, aidés par des adhérents mandatés et tout aussi engagés.

Ainsi l'APF est représentée dans les Hautes-Alpes :

- **A l'ARS (Agence Régionale de Santé) :**

L'APF est présente au sein des Conférences de Territoire.

Le projet régional de santé dessine la politique de santé qui sera menée dans les Hautes-Alpes en coordination avec les partenaires et en tenant compte des spécificités de la région et de ses territoires.

- **A la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) :**

Un titulaire (et 3 suppléants) siège aux commissions des Droits et de l'Autonomie (CDAPH) deux fois par mois lors de la commission plénière et de la commission simplifiée. Un représentant de l'APF siège en commission exécutive (COMEX), qui approuve les différentes activités et résultats de la MDPH.

- **A l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) :**

L'APF est membre du Conseil d'Administration au sein de l'UDAF. Cette association a pour but de représenter et de défendre l'intérêt de l'ensemble des familles.

- **A la CPAM :**

L'APF est présente au sein de la Commission d'Action Sociale ainsi que du Conseil d'Administration de la CPAM 05.

- **Aux CCA (Commissions Communales pour l'Accessibilité) :**

L'article L.2143-3 du code général des collectivités territoriales impose la création, dans toutes les communes de plus de 5 000 habitants, d'une Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CCAPH).

Présidée par le maire, cette commission est composée des représentants de la commune, d'association d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

Cette commission exerce 4 missions :

- Elle dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.
- Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal
- Elle fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.
- Elle organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

L'APF est représentée au sein des CCA de Gap, d'Embrun, de Briançon et de la Commission Intercommunale du Laragnais.

- **A la CDCSA (Commission Départementale Consultative de Sécurité et d'Accessibilité) :**

Concernant le domaine de l'accessibilité, la commission (ou sous-commission) a pour mission d'émettre des avis :

- Sur les dossiers de demandes d'autorisation de construire d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP) ou un immeuble de grande hauteur (IGH)
- Sur les demandes de dérogations concernant la réglementation, que cette demande, soit intégrée dans une demande d'autorisation de travaux pour un ERP ou un IGH ou qu'elle soit faite seule dans le cas d'une construction de logements.
- Après visite d'ouverture des établissements recevant du public dont les travaux n'ont pas fait l'objet d'une demande de permis de construire.

L'APF siège au sein de cette Commission Départementale.

- **Au CDCPH (Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées) :**

Le CDCPH donne un avis et formule des propositions sur les orientations de la politique du handicap dans tous les domaines de la vie sociale et sur les mesures à mettre en œuvre au plan local.

Présidé conjointement par le Préfet et le Président du Conseil Général, il comprend 30 membres titulaires au maximum dont un tiers de représentants des associations de personnes handicapées et de leurs familles nommés par le préfet.

L'APF 05 siège au sein de ce Conseil.

- **A la CRUQPC (Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la Prise en Charge) :**

Elle a pour mission de veiller au respect des droits des usagers, de faciliter leurs démarches et de contribuer à l'amélioration de la prise en charge des malades en associant les représentants des usagers.

L'APF 05 est représentée au sein de la CRUPC de Rhône-Azur à Briançon.

- **Aux CVS (Conseil de la Vie Sociale)** du Foyer Albert Borel, du SAVS-SAMSAH et du Pôle Enfance.

Autres représentations de l'APF05 :

- **CISS (Collectif Interassociatif Sur la Santé)**
- **Comité de Ligne TER-LER – Conseil Régional**
- **Comité de Pilotage Projet Polyhandicap – MAS d'Embrun**
- **CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Veynes et du Dévoluy**
- **Tourisme et Handicap (Commission labellisation)**

➤ COMMISSION NATIONALE POLITIQUE DE LA JEUNESSE

La **Commission Nationale Politique de la Jeunesse (CNPJ)** a été renouvelée en 2012. Elle est composée de 22 membres élus par les adhérents de leur région pour un mandat de 3 ans. Chacun d'eux siège également au Conseil APF de sa région. De plus, 3 administrateurs sont membres de la CNPJ. Cette Commission est chargée de représenter la jeunesse dans chaque région.

En 2012, **Marc Chabrand**, adhérent dans notre département des Hautes-Alpes, a été élu pour représenter la région PACA.

En 2013, il a participé à 4 réunions de la CNPJ et a pu rencontrer le CA lors d'une réunion annuelle.

Le but des réunions est d'échanger sur des sujets très divers autour de la jeunesse et de développer une dynamique jeunesse au sein de l'APF. En 2013, le travail de la CNPJ a travaillé sur l'élaboration d'un projet jeunesse avait pour objectif de « reconquérir les jeunes au sein et à l'extérieur de l'APF ».



3. LES ACTIVITÉS DE LA DÉLÉGATION





3.1 L'ACCUEIL ET L'APPUI

➤ APPUI, ECOUTE, ACCOMPAGNEMENT

La Délégation est avant tout un **lieu d'accueil et d'écoute**, ouvert à tous les publics. Le personnel est attentif aux demandes des personnes accueillies et veille à un suivi de sa demande.

➤ APPUI JURIDIQUE

Au sein de la Délégation, nous pouvons vous appuyer dans vos **démarches juridiques** et selon les situations, vous mettre en lien avec le service juridique du siège de l'APF. En 2013, 4 personnes ont pu être accompagnées dans leur démarche.

➤ APPUI AIDE AU LOGEMENT

Une bénévole est présente tous les jeudis après-midi (il est préférable de prendre rendez-vous) à la Délégation afin de recenser les offres de logement disponibles sur le département et faire le lien avec les personnes en recherche d'un logement adapté. Un questionnaire spécifique est à remplir par toutes les personnes souhaitant formuler une demande de logement. La bénévole accompagne ensuite les personnes dans leur demande et suit les dossiers régulièrement.

En 2013, la Délégation a reçu 6 demandes de logement, dont 1 a abouti.

➤ AIDE AUX VACANCES

En 2013, la délégation des Hautes-Alpes a enregistré et accompagné administrativement le départ de **4 adhérents** en vacances (sur 6 demandes au total) grâce à ce service.

De plus, une réunion annuelle est organisée avec les professionnels d'une part et avec les adhérents d'autre part, pour informer sur le dispositif d'aide financière de l'ANCV, trop peu connu du public. En 2013, la Délégation a suivi 3 demandes d'aide financière ANCV qui ont été accordées.



3.2 LA VIE ASSOCIATIVE

C'est une mission essentielle de la Délégation. Ces moments conviviaux sont des temps forts de rencontre et d'échanges. Ils permettent de lutter contre l'isolement des personnes et de développer des liens entre les différents acteurs de l'association : adhérents, bénévoles et salariés.

➤ LES ATELIERS

- **Atelier Art Créatif** : en place depuis novembre 2011, l'atelier est hebdomadaire. Il est co-animé par 2 bénévoles. La nouveauté de 2013 : l'atelier a été délocalisé au sein du Centre Social de St Mens (Gap), afin de développer nos activités « hors les murs », toujours dans une volonté d'inclusion.
- **Atelier Ecriture** : en place depuis juillet 2012. Il a lieu 1 fois par mois à la Délégation et est animé par une Volontaire en Service Civique.
- **Atelier Beauté** : mis en place grâce à l'initiative d'une volontaire en Service Civique et co-animé par une bénévole esthéticienne. Cet atelier a eu lieu 1 fois par mois à la Délégation et a rencontré un vif succès auprès des adhérents !

La Délégation remercie les bénévoles et volontaires qui mettent créativité, disponibilité et écoute au service des adhérents afin de partager des moments de partage, de réalisation et de convivialité.



Atelier Beauté - 2013



Atelier Ecriture - 2013

➤ LES CAFÉS ASSOCIATIFS

Depuis 2011, des **Cafés Associatifs de l'APF** existent dans différents endroits du département (Gap, Briançon, Embrun et Veynes). Ces rencontres conviviales ont lieu une fois par mois dans chacun des communes. Des partenariats ont été mis en place avec la MJC de Briançon, la Mairie d'Embrun (Salle de la Manutention) et le Fourmidaible à Veynes pour pouvoir disposer d'une salle permettant d'accueillir ces Cafés.

Ce sont des **espaces de libre-échange**, à des rythmes réguliers et identifiés par les acteurs de l'association qui se sont bien appropriés ces temps d'initiatives et de rencontre associative.

➤ LES REPAS ASSOCIATIFS

Régulièrement dans l'année, la Délégation organise des repas associatifs très attendus et très suivis par les adhérents :

- 54 convives se sont retrouvés pour partager le repas de Noël qui a eu lieu le mardi 18 décembre à Curbans.
- 17 personnes ont assisté à la Journée Pain à Puy Sanières en juillet 2013.
- Des repas associatifs sont organisés régulièrement à Gap. Ils sont organisés par les volontaires en Service Civique, en lien avec les adhérents. Au-delà de la convivialité, il s'agit également de faire un état des lieux de l'accessibilité des restaurants sur ces territoires. En 2013, il y a eu 6 repas associatifs sur le département.



Repas associatif Gap - 2013



Repas associatif Gap - 2013



Journée Pain - 2013

➤ LES FÊTES DE QUARTIER DE GAP

En 2013, la Délégation a développé son partenariat avec les Centres Sociaux de Gap, notamment en participant activement aux Fêtes de Quartier.



Fête de quartier du Centre Social Centre Ville -
2013

➤ LES AUTRES SORTIES...

Des sorties conviviales sont également organisées au fil de l'année : chiens de traîneaux à Réallon, concert à la Manutention avec Diane Topham et l'association Paroles en Musique, des sorties bowling et karaokés, les journées Neige Pour Tous, le Jumbo Run avec le Génepy Moto Club...

L'année 2013 a également été marquée par les **80 ans de l'APF** ! A l'initiative du Groupe Relais de Gap, une journée festive a été organisée au Parc de la Pépinière de Gap avec au programme : lâcher de ballons, concert, parcours historique en centre-ville...



Sortie Neige Pour Tous -
Janvier 2013



Sortie Jumbo Run - Septembre 2013

➤ CROQ' CULTURE

Le partenariat avec le Centre Social de Beauregard se poursuit toujours cette année !

Croq' culture, c'est un rendez-vous mensuel, réunissant un public varié et mixte et proposant des sorties culturelles régulièrement.

Les participants se retrouvent les vendredis après-midi, après avoir partagé le repas tiré du sac !

Pour les sorties, la Délégation met à disposition du Centre Social ces 2 véhicules, afin de permettre une large participation des personnes.



3.3 LES GROUPES D'INITIATIVES LOCALES

Des Groupes Initiatives ont été mis en place au sein de la Délégation en 2012.

Qu'est-ce que c'est ?

Le Congrès national a voté en 2003 à Toulouse le texte qui suit :

« Ces groupes sont initiés par des personnes qui décident de se réunir pour engager ensemble des réflexions et/ou des actions spécifiques au sein de l'association sur des sujets qui les concernent.

La composition de ces groupes est libre.

Ils peuvent exister à tous les niveaux de l'organisation.

Ils sont labellisés par les Conseils départementaux, régionaux ou d'administration de l'APF».

➤ GROUPE INITIATIVES SEP

Mis en place en juillet 2012 à l'initiative d'un adhérent, le GIL SEP 05 se réunit deux fois par mois dans divers endroits du département (Gap, Tallard, Embrun, Briançon, Champsaur). Ce groupe, animé par une coordinatrice et 2 référents bénévoles, a pour objectifs d'échanger, d'informer et d'entreprendre autour de la thématique de la Sclérose en Plaques. A la fin de l'année 2013, le groupe comptait 28 personnes membres, ayant participé au moins une fois à une réunion. Des comptes-rendus réguliers sont envoyés aux 43 membres constituant le groupe.



Une partie des membres du Groupe SEP – Tallard- 2013

➤ GROUPE INITIATIVES IMC

Mis en place en novembre 2012, le groupe s'est réuni une fois par mois dans la salle de la Luysanne (une convention a été établie avec le Centre Social de St Mens à Gap pour la mise à disposition de cette salle). En décembre 2013, le groupe était composé de 12 membres.

Son objectif est de réunir des personnes ayant une IMC (Infirmité Motrice Cérébrale) afin d'échanger, de créer du lien entre les personnes, d'envisager des projets collectifs...

➤ GROUPE JEUNES

En janvier 2013, un Groupe Jeunes a été mis en place, sous l'impulsion de Marc Chabrand, représentant CNPJ.

Ce groupe s'est constitué en partenariat avec l'association Bâtir et le FJT (Foyer des Jeunes Travailleurs) de Gap et est co-animé par les structures APF et FJT.

Des réunions ont eu lieu 1 fois par mois au sein du FJT. Au programme : échanges, jeux, visionnage de films et débats, organisation de l'opération « Regards de Ville »...

En 2013, 25 personnes ont participé à au moins une réunion.

➤ GROUPE CÉRÉBRO-LÉSÉS

La première réunion du Groupe Initiatives Cérébro-Lésés a eu lieu en juin 2013. Ce groupe a été mis en place pour favoriser la rencontre et les échanges entre les personnes (victimes de traumatismes crâniens, de séquelles d'AVC, etc.) et travailler ensemble autour de la thématique du Handicap Invisible.

En 2013, il y a eu une réunion mensuelle sur différents territoires (Gap et Valgaudemar). Le groupe est en lien avec 30 personnes, dont 19 ont participé à au moins une réunion.

➤ GROUPE RELAIS GAPENCAIS

Mis en place en février 2013, le Groupe Relais Gapençais avait pour objectifs de proposer des opérations ressources, des activités favorisant le lien social, de soutenir les ateliers en place à la Délégation... Compte tenu de l'impossibilité d'existence d'un Groupe Relais sur le lieu d'implantation de la Délégation, le Groupe Relais Gapençais a été dissous par le Conseil Départemental du 13 novembre 2013.



3.4 LES ACTIONS DE REVENDEICATION ET DE SENSIBILISATION

➤ LE BAROMETRE DE L'ACCESSIBILITÉ 2013 : AVIS DE TEMPÊTE !

À quelques mois de l'échéance de mise en accessibilité de la France, et à l'occasion du 9^e anniversaire de la loi handicap de 2005, l'Association des paralyés de France (APF) a publié la 5^e édition de son baromètre de l'accessibilité.

Le but de l'APF n'est pas de porter un jugement définitif mais bien d'évaluer le degré d'implication des communes dans leur mise en accessibilité, de valoriser les bonnes pratiques des villes investies et de motiver les villes les moins engagées à se mobiliser rapidement pour être totalement accessibles en 2015 !



La situation de Gap : le chef-lieu se trouve à la 58^e place (sur 96), avec une moyenne de 13.5/20 (en 2012, la ville se situait à la 72^e place avec 11,6/20 de moyenne).

Détails des notes :

- **Cadre de vie adapté : 13/21.** Cette note correspond à l'accessibilité des commerces, services, La Poste, cinémas, les cabinets de soins... Le panel d'adhérents consultés a insisté sur le manque d'accessibilité des cabinets médicaux et para-médicaux qui sont rarement accessibles (bâtiment inaccessible et/ou poste d'examen inadapté). La mise

en accessibilité de certains commerces lors de travaux de rénovation de la Mairie a été appréciée par le panel.

- **Equipements municipaux accessibles : 11/21.** Pour cette note, nous avons envoyé une fiche à remplir par la Mairie qui a ensuite été validée ou non par le CD05. Cette note sanctionne les difficultés d'accès de la Mairie (entrée, salle du Conseil Municipal, bureau du Maire...). C'est la note qui évolue le plus : le Conseil Départemental a voulu mettre en avant la mise en accessibilité d'arrêts de bus (Ladoucette...) ; mais il reste encore beaucoup de travail.
- **Politique municipale volontariste : 18/21.** Cette note, élaborée par le panel d'adhérents consultés (et validée par le CD05) tient à souligner les efforts faits par la Mairie en terme d'accessibilité. L'association apprécie le dialogue avec la Mairie sur certains dossiers, même si nous regrettons que les budgets pour l'accessibilité ne soient pas plus conséquents, à moins d'un an de l'échéance de 2015.

➤ OPÉRATION « REGARDS DE VILLE 2 »

Pour cette deuxième édition de l'opération « **Regards de Ville** », notre partenariat a été renouvelé entre l'APF, le Foyer des Jeunes Travailleurs de GAP, Handisport & Basket-Handisport, Alpes Regards et Le LAP.

Cette action a eu lieu sur 2 demi-journées, les mardi 15 et mercredi 16 octobre 2013.

La démarche du projet « Regards de Ville » était de sensibiliser les jeunes résidents du Foyer des Jeunes Travailleurs (élargi aux commerçants et citoyens – travailleurs sociaux, artistes, lambdas) de GAP au handicap en créant un échange et un partage entre les différents participants.

Le Mardi 15 octobre, 5 équipes de 5 à 10 personnes (2 jeunes du FJT, 1 adhérent de l'APF et 1-2 animateur(s) de chaque association) se sont déployées dans les rues de Gap, en fauteuil et les yeux bandés pour accomplir différentes missions. 41 participants dont 7 résidents du FJT ont pris part à cette journée.

Le mercredi 16 octobre, une Course Relais Sportive a été organisée à La Pépinière : 45 participants dont 12 résidents du FJT (découverte du handisport de façon ludique).

Le soir nous avons dîné ensemble, visionné les photos, écouté les jeunes témoigner de ce qu'ils ont ressenti et observé en vivant des actions de la vie quotidienne en fauteuil et les yeux bandés. La soirée s'est clôturée avec un spectacle d'improvisation de la troupe « Les Machins Pro », qui avait participé à l'opération et qui a pu mettre en lumière les anecdotes et temps forts de ces deux journées.

Cet évènement a permis aux jeunes de percevoir la réalité que vivent les personnes en situation de handicap au quotidien. Le fait de parcourir la ville a élargi la sensibilisation à toutes les personnes que nous avons rencontrées dans la ville (dans les commerces mais aussi dans la rue).

Plus nous serons présents et mixtes dans la cité et plus celle-ci sera attentive à s'adapter et à s'ouvrir pour favoriser l'inclusion de tous !



- Rallye photo dans Gap – Regards de Ville 2013



- Rallye photo dans Gap – Regards de Ville 2013

EXPÉRIMENTATION | Les jeunes du FJT ont participé à l'opération "Regards de ville" Mis en situation de handicap pour comprendre

Mardi et mercredi, l'Association des paralysés de France, l'association Bâtir, Handisport, le Lap et Alpes regards se sont à nouveau unis pour organiser la deuxième opération "Regards de ville". Ce partenariat a donné lieu à deux demi-journées d'animations autour du handicap et de son impact sur la vie au quotidien dans les déplacements en ville.

Les jeunes résidents du Foyer des jeunes travailleurs ont ainsi pu participer à cette action de sensibilisation au handicap en étant acteurs de cette approche pratique du problème. Mardi soir, malgré la pluie, ils se sont prêtés à un rallye photos dans les rues de Gap. Mercredi, en compagnie des organisateurs, une

et au parc de la Pépinière. Là, avec la collaboration de personnes handicapées et des accompagnants, les jeunes volontaires se sont mis en situation de handicap pour comprendre, de l'intérieur, les obstacles et les problématiques de déplacement par l'expérimentation. Canne blanche, bandeau sur les yeux avec chien guide d'aveugle, en fauteuil roulant ou en joëlette, engin permettant les sorties en montagne, ces jeunes gens « ont pris conscience de la difficulté incroyable de chaque mètre en milieu urbain », en réalisant « la nécessité des places de parking dédiées aux handicapés » et celle de respecter désormais l'accessibilité « en évitant de mettre le scooter



Avec la collaboration de personnes handicapées et des accompagnants, les jeunes volontaires se sont mis en situation de handicap pour comprendre, de l'intérieur, les obstacles et les problématiques de déplacement par l'expérimentation.

La deuxième opération "Regards de ville" s'est achevée au Foyer des jeunes tra-

vailleurs par le partage du repas avec l'animation de la troupe des Machins Pro et le

visionnage commenté des photographies prises la veille.
Brigitte TEMPESTINI

➤ LA SENSIBILISATION DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

A l'été 2013, une équipe de bénévoles s'est constituée afin de proposer des interventions de sensibilisation au handicap dans les établissements scolaires du département. L'opération « Info-écoles » était lancée ! En effet, forte d'un agrément d'éducation populaire, l'APF a pour mission de sensibiliser tous les publics au handicap notamment les élèves, de l'école maternelle au lycée.

Avec le soutien de l'Inspection académique, nous avons ainsi pu réaliser, à partir de novembre 2013, **3 interventions en classes de maternelle et élémentaire à Montmaur et à Gap.**

Lors des rencontres avec les élèves, nous échangeons sur les différents types de handicap, leurs causes, leurs conséquences... Ces rencontres permettent également une réflexion plus large sur la place accordée aux personnes « différentes », sur la notion de respect, de discrimination et de citoyenneté. Différents supports peuvent être utilisés (DVD, jeux...). A la fin de chaque intervention, un livret de sensibilisation offert par la Délégation est offert à chaque élève.

Donner une vision plus juste du handicap

Myriam et Marc sont face à la classe. Myriam raconte comment elle accomplit ses tâches quotidiennes, comment elle s'occupe de sa fille. Marc, en fauteuil roulant, explique comment il fait du sport, handball ou plongée sous-marine. Tous les élèves écoutent avec attention.

Aller à la rencontre des enfants pour donner une vision plus juste du handicap, tel est le but de l'Association des paralysés de France (APF) avec ces interventions dans les écoles primaires. « Pour changer le regard qu'on porte sur nous, pour montrer qu'on a des émotions, de la tristesse de la joie aussi, que certains ges-



Pendant environ 1h30, les écoliers ont parlé du handicap avec Myriam et Marc.

tes peuvent nous faire de la peine ou d'autres nous combler de bonheur, pour être simplement comme tout le monde... » C'est ce que désirent les personnes en situation de handicap et leurs proches.

Pendant environ 1h30, de nombreux sujets ont été abordés : les maladies génétiques, l'autonomie, la ma-

ternité... Une séance riche en émotions et en enseignements qui a complètement satisfait Mme Jund, la directrice de l'école.

Les classes intéressées peuvent contacter Solenne et Stéphanie de l'APF pour organiser une rencontre : 04 92 51 68 71.

G.L.

Dauphiné Libéré – Mars 2014

➤ LA SENSIBILISATION DES PROFESSIONNELS DU TRANSPORT

A la demande de 2 professionnels du transport (Jacob Autocars, autocariste et 05 Voyageurs, commercialisation des titres de transport du réseau « Hautes-Alpes en car »), le Conseil

Départemental est intervenu pour 2 sessions de sensibilisation au handicap à destination des salariés des entreprises,. Lors de ces sessions « Accueil, sensibilisation, consignes et prise en charge des personnes en situation de handicap », 13 salariés de Jacob Tourisme et 6 salariés de 05 Voyageurs ont participé.



Mise en situation des salariés – Décembre 2013

➤ LA SEMAINE DE LA MOBILITÉ

En septembre 2013, la Délégation APF s'est associée à l'événement de la **Semaine Européenne de la Mobilité** organisée par le Conseil de développement du Pays Gapençais. Le but de cette semaine était de (re)découvrir la diversité des modes de déplacement alternatifs.

A cette occasion, la Délégation APF et 05 Voyageurs ont travaillé ensemble à l'organisation d'une demi-journée afin de présenter le dispositif de transport adapté aux personnes à mobilité réduite, les informations concernant la procédure de réservation, les points de vente... Des tests ont également pu être réalisés pour se mettre en situation lors de la montée dans les véhicules.



Testing transport PMR avec 05 Voyageurs – Décembre 2013

3.5 LES ACTIONS RESSOURCES

➤ LA COURSE DES HÉROS 2013

En octobre 2013, une équipe de la Délégation APF 05 a participé pour la première fois à la **Course des Héros** ! C'est d'abord un moyen de collecte de fond pour l'APF, mais aussi l'occasion de sensibiliser un large public au handicap. C'est également une journée conviviale partagée avec l'ensemble des héros qui ont participé à une course de 6 km (en marchant, en courant, en fauteuil, en joëlette...) au Parc Borély de Marseille.

Grâce à cette opération et aux nombreux dons que nos coureurs ont reçu, la Course des Héros a permis à la Délégation de récolter **1300 euros** !



Course des Héros Marseille – Octobre 2013



Un grand MERCI aux membres de la Team APF 05, ainsi qu'à tous nos donateurs et partenaires !

➤ L'OPÉRATION VENTE DE NOËL

Pour les **fêtes de Noël 2013**, une équipe de bénévoles s'est mobilisée pour organiser une vente afin de collecter des fonds pour la Délégation. La Mairie de Gap nous a accordé un chalet lors du marché de Noël et l'Hypermarché de Gap nous a permis de nous installer pendant plusieurs semaines.

Cette vente de chaussettes de Noël garnies de papillotes et autres surprises a permis de récolter **500 euros !**

Merci à tous les bénévoles pour leur mobilisation et un clin d'œil spécial à Myriam pour sa motivation inébranlable !



Dauphiné Libéré – 8 décembre 2013

➤ PARTENARIAT AVEC L'IDEM 05

En septembre 2013, la Délégation APF a instauré un partenariat avec **l'IDEM 05** (Institut des Métiers) afin d'organiser un « **chantier école solidaire** ».

En effet, les locaux de la Délégation ayant besoin d'une rénovation, l'IDEM 05 a généreusement proposé de mettre à disposition 17 élèves apprentis pour pouvoir rénover l'accueil et la salle de réunion de la Délégation ! Merci à eux !



Dauphiné Libéré – novembre 2013



3.6 LES ACTIONS DE COMMUNICATION

➤ ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE APF 2013

- L'Assemblée départementale de l'APF, qui a eu lieu le Samedi 12 octobre 2013, a accueilli une quarantaine de participants à la Maison de quartier de Charance à Gap.



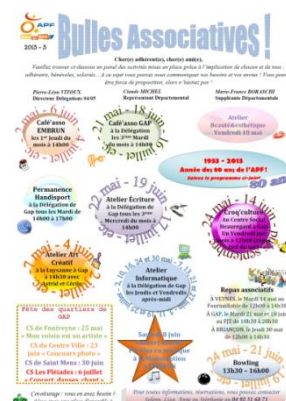
Assemblée Départementale – Octobre 2013

Ordre du jour de la journée :

- ❖ **Présentation du nouveau Conseil Départemental APF 05 : bilan et projets à venir**
- ❖ **Bilan associatif 2012/2013**
- ❖ **Bilan financier 2012**
- ❖ **Point sur le projet de la MAS Polyhandicapés (intervention des PEP05)**
- ❖ **Repas convivial**

➤ LES OUTILS DE COMMUNICATION

- **Les « Bulles »** : nos fameuses « bulles » sont notre outil de communication trimestriel, récapitulant les prochains rendez-vous de la Délégation, à destination de tous nos acteurs et partenaires. Un bulletin trimestriel de type « Zoom » est en projet.



- **Le blog et la page Facebook** : la Délégation est à la page et tient à jour quasi quotidiennement ses outils numériques !

Le blog, qui a ouvert en janvier 2011, est principalement animé par les volontaires en Service Civique. En moyenne en 2013, ce sont plus de 500 visiteurs uniques qui viennent consulter le blog tous les mois !

Rejoignez-nous !



Blog : www.apf05.fr

Facebook : « **Délégation Apf des Hautes-Alpes** »



3.7 LA DÉMARCHE

« PROJETS »

La Délégation porte une démarche « projets » qui consiste à développer des projets associatifs en sollicitant des financeurs pour les réaliser.

➤ REAAP 05

En 2013, la Délégation a bénéficié, pour la deuxième année consécutive, d'une subvention de **3000 euros** dans le cadre du **REAAP 05** (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité). L'action « **La Parentalité, toutes et tous concernés !** » a été financée par la MSA, la CAF05 et la DDCSPP des Hautes-Alpes.

Les objectifs de l'action :

- Conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents, lorsque l'exercice de la parentalité peut être mis à l'épreuve.
- Rompre l'isolement des familles et favoriser le développement du lien social entre parents.
- Faire reconnaître le statut des aidants familiaux et de leurs besoins.
- Encourager la participation des familles aux actions et au réseau Parentalité.

➤ FDVA

En 2013, une subvention de **735 euros** a été obtenue auprès du **Fonds de Développement de la Vie Associative** (DRJSCS PACA). Celle-ci a permis d'organiser, en mars 2014, une formation « Etre représentant à l'APF » destinée aux élus des Conseils Départementaux des Délégations 04 et 05.



Formation des élus – mars 2014



4. RAPPORT FINANCIER 2013





4.1 CONTRÔLE DES COMPTES

Les comptes de la Délégation sont supervisés par un contrôleur de gestion. Ils sont présentés au Conseil d'Administration pour approbation et certifiés conformes par un cabinet de commissaires aux comptes agréé.

En tant qu'association reconnue d'utilité publique depuis 1945, et agréée par différents ministères (Affaires sociales, Travail-Emploi, Jeunesse et Sports...), l'APF rend compte de ses activités et de sa gestion à ces différentes administrations, avec lesquelles elle est en relation permanente, ainsi qu'au Ministère de l'Intérieur.

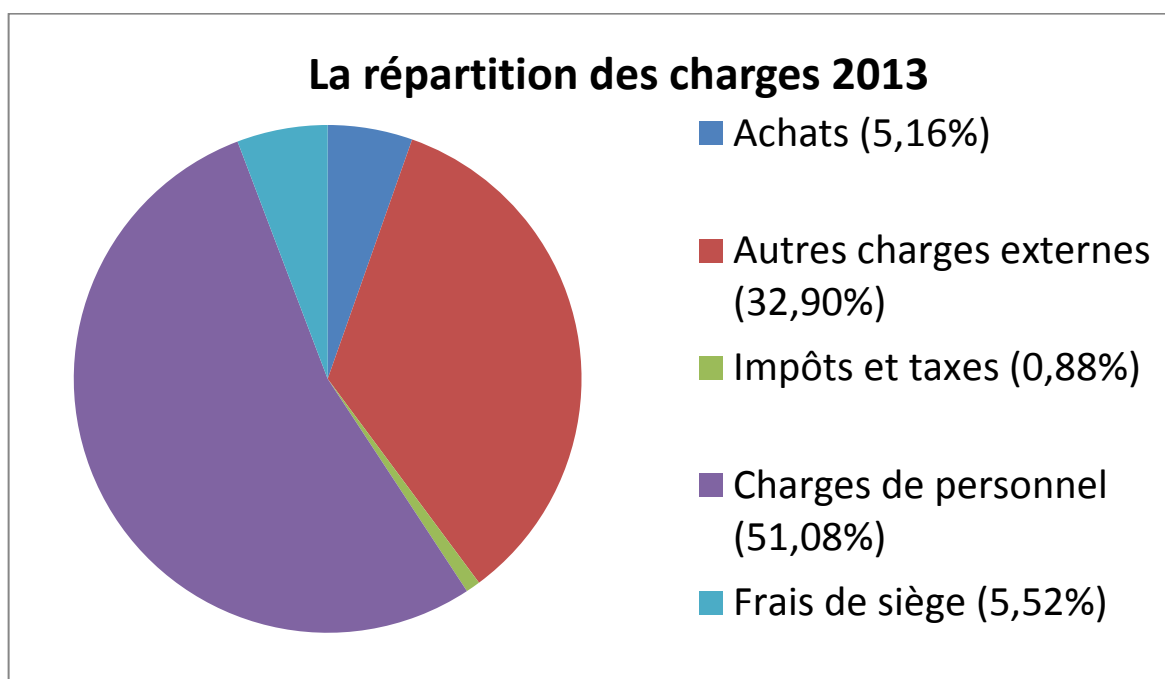
L'APF est membre depuis 1998 du Comité de la Charte de Déontologie des organisations faisant appel à la générosité du public.

Le Conseil d'administration a arrêté, le 2 juin 2007, la mise en place d'une **solidarité financière** pour les Délégations départementales. En effet, les inégalités géographiques dans la collecte des ressources ne permettent pas de développer nos missions sociales de façon homogène dans les différents départements.

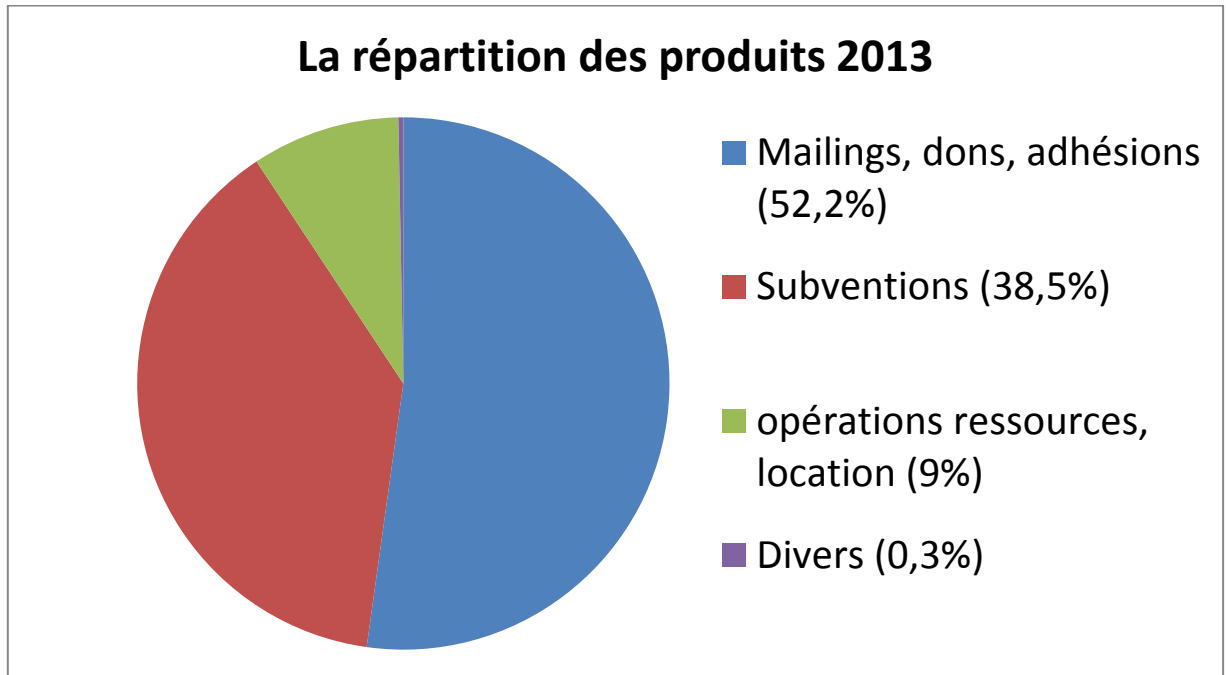


4.2 BILAN FINANCIER 2013

➤ LES CHARGES



➤ LES PRODUITS



➤ BILAN DE L'ANNÉE 2013

Malgré le développement de ses actions, le résultat de l'exercice de 2013 de la Délégation est déficitaire d'un montant de 25 470,78 Euros (155 795,04 euros de produits – 181 265,82 Euros de charges).



AIDER KARINE

C'EST AUSSI

AIDER ANTOINE ET BASTIEN

VOTRE DON,
C'EST NOTRE FORCE
Soutenez l'Association des Paralysés
de France sur www.apf.asso.fr



Délégation Départementale des Hautes-Alpes

7A Boulevard Général de Gaulle

05000 GAP

Tél : 04 92 51 68 71

Fax : 04 92 46 76 07

Email : dd.05@apf.asso.fr



Blog : www.apf05.fr

Délégation Apf
des Hautes-Alpes